



Saint-Grégoire

ACCUEIL DE LOISIRS

2017-2018

REGLEMENT INTERIEUR





Jours et horaires d'Accueil

La Ville propose aux familles grégoriennes un Accueil de Loisirs pour les enfants de 2 à 11 ans les mercredis et toutes les vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver, printemps, été) divisé en deux espaces :

- ▶ « **Le Jardin des Loisirs** » accueille les enfants de 2 à 5 ans dans les locaux de l'école maternelle Paul-Emile Victor (rue Paul-Emile Victor)
- ▶ « **Les Mille Loisirs** » reçoit les enfants de 6 à 11 ans dans les locaux du centre multifonction (rue Paul-Emile Victor)

Accueil à la journée

je mange à l'Accueil le Loisirs

- le matin j'arrive entre 8h à 9h
- le soir je repars entre 16h30 et 18h30

Accueil à la demi-journée

- le matin j'arrive entre 8h à 9h
- le midi je part ou j'arrive entre 11h45 et 12h15 ou entre 13h30 et 14h (selon si je mange ou pas à l'Accueil de Loisirs)
- le soir je repars entre 16h30 et 18h30

▶ Restaurant municipal

Le mercredi le restaurant municipal est ouvert aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs l'après-midi. Les enfants de Paul-Emile Victor seront pris en charge par les animateurs dès la sortie des classes.

INFO

L'accueil de loisirs sera fermé si l'effectif est inférieur à 10 enfants.



Projet éducatif

Le présent projet éducatif a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Le temps de loisirs des enfants ou des jeunes constitue un espace éducatif singulier complémentaire de la vie familiale et de l'école. C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale.

Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et de chaque jeune. Le temps libre doit être réfléchi et conçu comme un véritable temps éducatif, un autre temps d'apprentissage. C'est le temps de l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre-ensemble ».

La Ville de Saint-Grégoire considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

Ainsi la Ville contribue à ce cheminement du passage de l'enfance à celui d'adulte.

Chaque enfant et chaque jeune Grégorien, accompagné par l'ensemble des équipes d'animation, doit trouver un environnement éducatif qui lui permet d'évoluer vers une position d'adulte conscient de son rôle dans la société et porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble

▶ Six axes éducatifs ont été retenus. Sans priorité hiérarchique, tous sont liés et doivent être développés simultanément. ensemble des objets normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

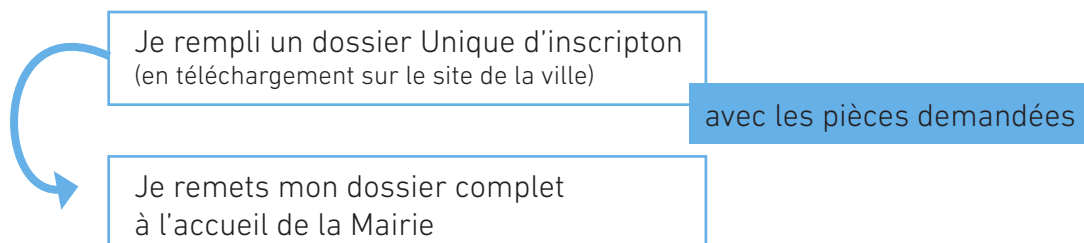
1. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune
2. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets Participatifs
3. Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
4. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société
5. Favoriser une prise de conscience environnementale
6. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée



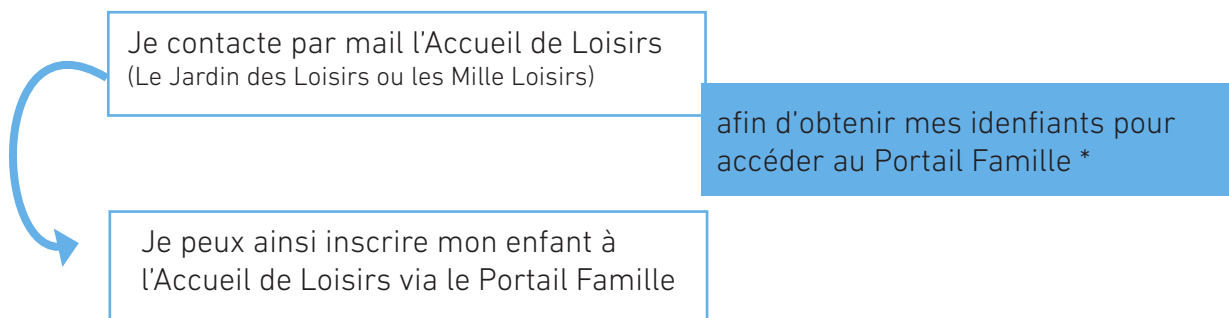
Modalités d'inscription

▶ Je n'ai pas d'identifiant Portail famille

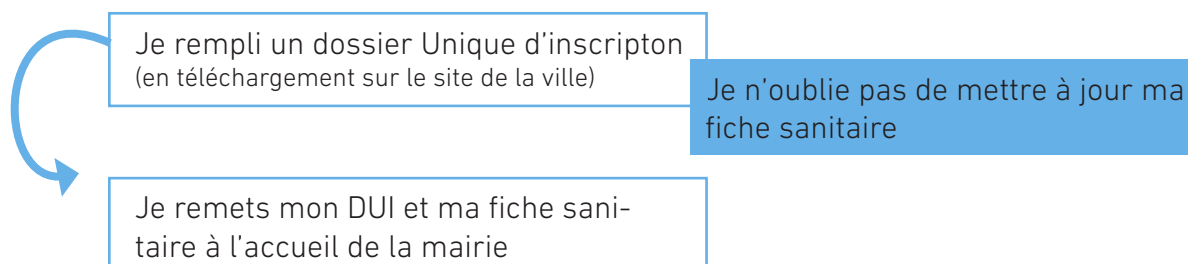
ETAPE 1 : FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



ETAPE 2 : 10 JOURS PLUS TARD



▶ J'ai déjà mes identifiants portail famille



Tout changement de situation familiale et professionnelle (adresse, téléphone...) devra impérativement être signalé à la direction de l'accueil de loisirs dans les plus brefs délais.

Les enfants de 2 ans devront être propres et scolarisés.

* PORTAIL FAMILLE

Le Portail famille me permet d'inscrire en ligne mes enfants aux accueils de loisirs à la journée, ou demi-journée et au repas

► inscription des enfants aux structures

Grâce au Portail Famille vous pouvez inscrire votre enfant aux activités régulières (mercredis et vacances scolaires) de l'Accueil de Loisirs, à la journée, la demi-journée et aux repas (hors stages et camps).

Les enfants peuvent être inscrits :

- à la journée avec ou sans repas
- à la demi-journée avec ou sans repas

Attention si vous inscrivez votre enfant à la journée, n'oubliez pas de l'inscrire au repas si besoin.

Le mercredi midi le restaurant scolaire est réservé aux enfants fréquentant l'ALSH l'après-midi.

Les enfants seront pris en charge par les animateurs dès la sortie des classes.

► Délais d'inscription

> **Les mercredis : au plus tard 7 jours** avant

> **les vacances scolaires** : pour les sorties uniquement à partir du 1^{er} jour des vacances directement aux accueils, par mail ou par téléphone.

> vacances été, les dates et programmes vous seront communiqués ultérieurement.

Pour les stages et les séjours : les inscriptions se feront directement auprès de la direction de l'Accueil de Loisir aux dates prévues à cet effet.

► Annulations des présences

Vous pouvez annuler une inscriptions (journée, ½ journée, repas, stages, camps), déjà validées sur le Portail Famille en faisant une demande d'absence :

au plus tard 7 jours avant le jour de présence

Toute annulation des présences hors délais et non justifiées (certificat médical non fourni dans le mois) entraînera la facturation de l'inscription prévue, sauf cas de force majeure à l'appréciation de la direction (adresser un courrier avant le dernier jour du mois d'absence).



Vie Quotidienne

▶ **L'arrivée de l'enfant**

Les parents doivent amener leur(s) enfant(s) au plus tard à 9h le matin et à 14h l'après-midi et signaler leur arrivée et leur départ.

Après 9h et 14h, il est demandé aux parents de confirmer, par téléphone, la présence de l'enfant afin de faciliter la mise en place des activités. Sans précision préalable des parents, l'enfant pourra être refusé.

▶ **Matériel à apporter**

Pour les plus jeunes, «le doudou» est conseillé, surtout si l'enfant à l'habitude d'en avoir un ainsi qu'une tenue de rechange complète marquée au nom de l'enfant dans un petit sac à dos.

Pour tous les enfants, il est fortement indiqué de les équiper de vêtements résistants aux activités de loisirs. La crème solaire, le chapeau sont fournis par la famille et marqués au nom de l'enfant.

Il est conseillé également de ne pas apporter d'objets personnels : jeux, jouets, bijoux ... La mairie et l'équipe d'animation déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de ces objets.

▶ **Départ de l'enfant**

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls les Accueils de Loisirs. L'enfant n'est remis, lors de son départ, qu'à son représentant légal (père, mère, tuteur) ou à une autre personne avec l'autorisation écrite des parents et sur présentation d'une pièce d'identité. Cette personne devra avoir l'âge minimum de 12 ans

▶ **Absence dans la journée**

Dans le cas où l'enfant doit quitter l'Accueil de Loisirs pour une activité extérieure au centre (foot, danse...) les parents devront accompagner l'enfant et remplir une décharge de responsabilité en précisant l'heure de départ. Il n'y aura pas de retour possible.

▶ **Santé**

AUCUN TRAITEMENT MÉDICAL NE SERA ADMINISTRÉ AUX ENFANTS (sauf traitement pour maladies chroniques : joindre une ordonnance récente et les médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant).

En aucun cas des médicaments ne doivent être laissés dans le sac des enfants

En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical devra être obligatoirement fourni.

En cas d'accident, la direction des Accueils de Loisirs applique les mesures à prendre et, si nécessaire, appelle les services médicaux d'urgence. Parallèlement, les parents sont tenus informés des circonstances de l'accident et des dispositions prises.



Journée type à l'Accueil de loisirs

8h - 9h	Arrivées des enfants, activités libres
9h-9h30	Présentation de la journée aux enfants
9h30 - 11h30	Atelier, grands jeux, sortie ou activités libres
11h45 - 12h15	Arrivées et départs des enfants (temps libre et atelier)
12h30 - 13h30	Repas
13h30-14h	Arrivées et départs des enfants <i>Sieste pour les plus jeune jusqu'à 15h30</i>
14h - 16h	Atelier, grands jeux, sortie ou activités libres
16h - 16h30	Gouter
16h30 - 18h30	Départ échelonné des enfants, jeux libres



La Passerelle

Le groupe Passerelle est proposée aux enfants de 9 à 11 ans pour fréquenter la Maison des Jeunes (Le Pass'âge) sous réserve d'inscription. L'enfant sera accueilli dans les locaux de l'Accueil de Loisirs puis accompagné et encadré par un animateur dans les locaux du Pass'âge.



A l'écoute

Une équipe d'animation diplômée est à votre écoute pour toutes observations, renseignements sur le fonctionnement du service. Elle invite les parents à visiter le site de Saint-Grégoire : www.saint-gregoire.fr (rubrique enfance-jeunesse) ainsi découvrir la programmation, les dates inscriptions aux vacances, le fonctionnement ...

Toutes les informations sont également disponibles aux Accueils de Loisirs.

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous, vous pouvez téléphoner ou envoyer un mail à l'Accueil de Loisirs les Jardins des Loisirs ou à l'Accueil de Loisirs les Mille Loisirs.

Permanences téléphoniques le mercredi pour les deux structures ou contact par mail de préférence

Le Jardin des Loisirs (2-5 ans)
Vincent Thomas
Tél : 06 48 71 01 85
Mail : enfance@saint-gregoire.fr

Les Mille Loisirs (6-11 ans)
Nadège Horel
Tél : 06 48 71 03 66
Mail : milleloisirs@saint-gregoire.fr



DIRECTION ÉDUCATION

HÔTEL DE VILLE

BP 96 232

35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX

TÉL : 02 99 23 19 23

FAX : 02 99 68 70 32

www.saint-gregoire.fr